
YEŞİM SAGLAM :

Nous allons commencer l'enregistrement.

Bonjour, bonsoir à tout le monde. Bienvenue à cet appel du groupe de travail d'At-Large sur les politiques consolidées. Aujourd'hui, nous sommes le 6 avril 2022 et il est 13 h UTC.

Nous n'allons pas faire l'appel étant donné que nous avons un grand nombre de participants pour une question de temps. Cependant, les noms de tous les participants dans la salle Zoom et au téléphone seront notés après l'appel. Nous avons reçu les excuses de Judith Hellerstein, de Christopher Wilkinson, de Cheryl Langdon-Orr, de Bill Jouris, de Vanda Scartezini, de Holly Raiche, d'Yrjö Länsipuro et de Sarah Kiden.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich, Claudia Ruiz et moi-même Yeşim Sağlam et c'est moi qui m'occuperai de cet appel.

Comme d'habitude, nous avons un service d'interprétation en espagnol et en français. Nos interprètes aujourd'hui pour l'espagnol sont Marina et David et pour le français, nous avons Camilla et Claire.

Avant de commencer, je vous rappelle que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour que les interprètes puissent vous identifier sur les canaux linguistiques. Je vous rappelle que vous avez un service de transcription sur cet appel. Je vais tout de suite vous envoyer le lien dans chat. Utilisez le service.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Une fois que nous finirons cet appel, vous aurez la possibilité de répondre à une petite enquête ; nous vous demanderons de le faire et nous vous en remercions.

Olivier, je vous donne la parole. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Yeşim.

Bonsoir ou bonsoir à tous. Je suis Olivier Crépin-Leblond. Nous allons d'abord regarder notre ordre du jour.

Nous allons commencer par la mise à jour des questions liées au DNS. Ce sera Alan Greenberg qui nous présentera cela. Ensuite, nous aurons une discussion sur le plan UA Day et ce sera Satish Babu qui nous le présentera. Ensuite, nous aurons un aperçu des génériques fermés avec une discussion et c'est Jonathan Zuck qui nous présentera cela avec une petite décision concernant la situation de l'ALAC dans ce sens et nous verrons les opinions. Ensuite, nous aurons la mise à jour des groupes de travail avec notre calendrier habituel, donc les différents PDP seront présentés, les PDP accélérés pour lesquels l'ALAC travaille. Et ensuite, nous passerons à la mise à jour des commentaires politiques et vous voyez que nous avons un calendrier assez vide pour cela.

Nous allons d'abord voir s'il y a des modifications à faire dans cet ordre du jour. Bien, apparemment, tout le monde est d'accord avec l'ordre du jour, donc nous allons déclarer cet ordre du jour adopté tel qu'il est sur notre écran.

Nous allons regarder les points d'action de la semaine dernière. Ils sont tous effectués et accomplis. Ils étaient tous liés à notre appel d'aujourd'hui. Vous pouvez cliquer sur chaque date et vous verrez tous ces points d'action dans le détail.

Nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour, à savoir le point trois. Il s'agit de la mise à jour de la réponse de l'ALAC aux questions du petit groupe de la GNSO sur l'utilisation malveillante du DNS et nous avons reçu quelques questions concernant l'utilisation malveillante du DNS et notre groupe a élaboré une réponse. Nous donnons la parole à Alan Greenberg. Allez-y Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : Est-ce que vous m'entendez ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, on vous entend. Allez-y.

ALAN GREENBERG : Parfait.

Il n'y a pas grand-chose à dire. Ce document a été présenté. Il est passé par une période de commentaires courte mais très active des participants de ce groupe et je pense qu'il a été bien amélioré suite à ce processus. Il a été présenté lundi dernier. Il est à votre disposition si vous voulez le lire. Il n'a pas été tellement modifié par rapport à ce que nous avons vu la semaine dernière lorsque nous en avons parlé. Il y a quelques petites modifications. Voilà, c'est tout ce que j'ai à dire.

Je pense que Justine a fait part des déclarations qui ont été faites par les autres groupes et qui ont été envoyées par ce petit groupe de la GNSO sur l'institut qui travaille sur l'utilisation malveillante du DNS. Je pense qu'il y a des différences, donc c'est intéressant de les lire tous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan. Je ne l'ai pas vu. Cela a été envoyé à la liste de diffusion ?

ALAN GREENBERG : Je vais vous le faire suivre, ne vous inquiétez pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, ce serait très intéressant. C'est intéressant de voir la position des autres groupes bien sûr, y compris certains commentaires assez longs, donc ce serait bien de le voir sur la liste de diffusion. Je crois qu'on pourrait envoyer ici le lien à notre déclaration finale. En tout cas, cette déclaration était plus ou moins ce que vous nous avez envoyé, ce qu'on a vu la semaine dernière avec ces petites modifications dont vous venez de parler. Bien, on vient de l'afficher sur l'écran, merci.

Alan ?

ALAN GREENBERG : Oui, j'en ai terminé, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci à tous ceux qui ont contribué. Cette discussion la semaine dernière a été très intéressante. Je pense que cela a été un travail très intéressant, une tâche intéressante.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien, merci Alan.

Est-ce qu'il y a des commentaires? Je vois qu'il y a déjà quelques discussions concernant les autres réponses.

ALAN GREENBERG : Oui, c'était un commentaire sur le rapport de l'utilisation malveillante du DNS de l'Union européenne.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Je vois d'autres commentaires de nouveau sur ce document de l'Union européenne et on parle aussi des inexactitudes. Bien.

Nous allons maintenant passer au point suivant. Il s'agit de l'aperçu de tout ce qui concerne l'UA Day. Donc on va demander à Satish Babu nous expliquer de quoi il s'agit.

SATISH BABU : Merci beaucoup Olivier, merci de m'avoir donné la possibilité de parler de cette proposition, de cette journée de l'acceptation universelle.

Le groupe de travail de l'acceptation universelle a proposé quelque chose pendant une séance de l'ICANN73 portant sur l'acceptation universelle. Pour le moment, on en est à UA Day, ce serait une possibilité. Il s'agit de la journée de la langue, comme l'a organisée l'Unesco. Il s'agit du 21 février. Cela a été proposé par le Bangladesh et approuvé par l'Unesco en 1999.

L'objectif est de promouvoir la diversité culturelle et linguistique pour les sociétés, pour avoir des sociétés durables, de façon à parvenir à une plus grande tolérance et un respect pour les autres et à garantir une société multilingue et multiculturelle.

La vision ici, vous la retrouvez sur le site de l'Unesco et sur le programme pour cette journée de l'UA, de l'acceptation universelle. Ici, vous voyez une citation de Audrey Azoulay : « La technologie peut fournir de nouveaux outils pour protéger la diversité linguistique, mais cela rend les dialectes locaux un héritage partagé. De toute façon, comme l'internet pose un risque d'uniformisation linguistique, nous devons aussi savoir que les progrès technologiques vont servir au plurilinguisme, mais il faut que ce soit un effort pour s'assurer que cela soit vraiment le cas. » Donc voilà cette citation de la directrice générale de l'Unesco.

Il s'agit d'une proposition de l'acceptation universelle. C'est seulement une proposition. Notre groupe de travail a demandé que cette proposition soit présentée pour identifier une date en février qui serait célébrée tous les ans pour mettre l'accent sur l'importance de l'acceptation universelle des noms de domaine et des adresses e-mail pour donc un internet multilingue.

L'UASG a demandé du soutien à différentes AC et SO et aux groupes de l'ALAC et au GAC pour cette initiative. Et notre objectif serait de travailler dans les cinq régions, dans les pays, avec les différentes langues, les différentes communautés, etc. Nous sommes en train de chercher des outils pour la participation et la gestion de la participation.

Pendant cette séance de l'ICANN73, le GAC a promis qu'il allait nous aider et l'ALAC aussi a offert un soutien mais conditionnel après la consultation avec le CPWG. Si le CPWG pense qu'il s'agit d'une bonne idée, à ce moment-là, on va continuer à travailler avec l'UASG et sinon, non. Prochaine diapositive.

Alors, que ce serait cette journée de l'acceptation universelle ? Et qu'est-ce que cela signifie pour At-Large ? Cela pourrait entraîner des changements au niveau international, parce que cela va permettre aux RALO, aux ALS et aux différents membres individuels de participer. Des communautés linguistiques et de scripts pourront participer, les ambassadeurs de l'acceptation universelle, l'UASG, l'initiative locale de l'acceptation universelle, les gouvernements, les communautés techniques et l'Unesco ; tout le monde pourra participer. Par conséquent, c'est un grand groupe qui pourrait participer à cet objectif. Les activités pourraient inclure des séminaires web, des consultations techniques, des réunions pour la perception des utilisateurs finaux et des démonstrations technologiques pour aider et pour mieux comprendre. Donc il y a toute une série de choses qui pourraient être reprises au niveau local en utilisant différents outils pour travailler avec différentes communautés. Maintenant, les personnes handicapées pourraient aussi participer et nous voudrions les aider avec la technologie. Tout cela peut être déployé.

Par rapport aux écritures, on voit qu'on pourrait concentrer nos efforts surtout au niveau national et international parce que ce sont des langues locales. Mais par exemple, en Amérique latine et aux Caraïbes, il n'y a que l'espagnol et le français et le portugais au Brésil ou en Afrique,

il y a l'anglais et le français, donc c'est plus simple. Ce n'est pas notre cas.

Alors, quels sont les résultats ? Les résultats escomptés devraient être réévalués, mais je pourrais vous avancer quelques informations. On n'a pas discuté de cela avec l'UASG encore, mais nous voyons que l'essentiel est d'avoir une concentration locale et que les entreprises s'engagent à soutenir ces nouveaux scripts pour que ces fossés de l'acceptation universelle soient refermés.

Les communautés linguistiques et de scripts doivent être sensibilisées par rapport à l'importance des IDN et de l'acceptation universelle. L'ALAC et l'At-Large ont rendu plus visible la question aux communautés locales. La communauté de l'ICANN devrait pouvoir évaluer l'intérêt aux IDN et à l'acceptation universelle au sein des différentes communautés linguistiques. Je sais que nous ne connaissons pas bien la demande de la communauté linguistique ; peut-être qu'à l'avenir, on pourrait mieux connaître de la question. Et puis finalement, cela pourrait avoir une influence positive sur la prochaine série de gTLD d'IDN. Je vais m'arrêter là. Diapositive suivante.

Et vous me direz si vous avez des questions ou des commentaires pour que j'y réponde. Merci. Olivier, à vous

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish, merci pour cette mise à jour.

Voyons qui souhaite intervenir. Je vois qu'Amrita Choudhury a levé la main.

AMRITA CHOUDHURY :

Merci Olivier.

Satish, l'acceptation universelle est une très bonne idée, mais j'ai quelques questions à vous poser. D'une part, je regarde comment vous prévoyez vos activités et je me demande si vous parlez de l'acceptation universelle au premier niveau ou si vous parlez également au niveau des contenus. Lorsque les gouvernements évaluent les projets, ils n'évaluent pas spécifiquement que les noms de domaine mais également des contenus. Donc à l'échelle nationale, y aura-t-il également une évaluation ?

Et puis, il serait bien d'avoir l'engagement des gouvernements et des entreprises technologiques, mais il y a des gouvernements qui sont déjà engagés. Donc, est-ce que vous avez des plans pour voir quels sont ces engagements, pour être en contact également avec des entreprises engagées en matière d'IDN, d'acceptation universelle entre autres ? Est-ce que vous savez où sont ces entreprises ?

Je voudrais savoir également, puisque je suis sûre que vous avez déjà contacté d'autres communautés, d'autres unités constitutives à part l'ALAC et le GAC, quelle a été leur réponse ?

SATISH BABU :

Merci Amrita pour toutes vos bonnes questions.

Par rapport au contenu, on parle de l'acceptation universelle qui n'aborde pas le contenu en soi-même, mais le fait de réunir la communauté linguistique avec d'autres parties prenantes, nous

espérons, devrait créer un peu plus de débats par rapport au parcours de l'intégration à l'internet. Nous en discutons depuis très longtemps, mais nous n'y sommes toujours pas. L'acceptation universelle est la pierre fondamentale pour pouvoir le faire. Alors, si nous pouvons nous concentrer sur les IDN et l'acceptation universelle, nous espérons pouvoir réunir ces communautés pour qu'elles commencent à échanger des idées et que ces contenus qui ne sont pas le point principal de l'UA ou de l'ICANN puissent également être évalués.

La réponse des autres SO et AC, vous avez demandé ce quelle était. Alors au GAC, Nigel a dit que les gouvernements devraient beaucoup plus faire. Pour certains gouvernements, ce serait l'occasion de leur rappeler s'ils n'ont pas adopté de position qu'ils peuvent mesurer les progrès pour évaluer leurs mesures. Voilà, l'idée serait d'inviter les gouvernements à utiliser cette initiative pour générer un mouvement positif vers le résultat que nous voudrions avoir.

Il me manque une question, n'est-ce pas ?

AMRITA CHOUDHURY :

Oui, l'autre question portait sur les gouvernements ou les entreprises technologiques qui se sont déjà engagés et je sais qu'il y en a beaucoup qui se sont déjà engagés et beaucoup qui ne l'ont pas fait, bien sûr. Mais pour ceux qui sont déjà engagés, je me demandais si vous prévoyiez de mesurer ce qui a déjà été fait. Par exemple, il y a d'autres plateformes dans lesquelles les gouvernements s'engagent et donc, je voulais savoir si vous aviez des prévisions similaires.

SATISH BABU :

Pour l'instant, non, on ne l'a pas fait.

La semaine dernière, nous avons tenu une réunion et je voulais reprendre la question parce que j'allais présenter ici auprès de du CPWG, mais on a peu de détails, peu de précision. On nous a dit : « Consultez avec les autres, trouvez des idées, on fera des plans pour reprendre cela. » Donc l'idée serait de pouvoir évaluer un peu plus la question et de vous présenter des idées à l'avenir.

Olivier, je vous recède la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Satish.

Il y a une autre main levée, c'est celle de Hadia Elminiawi.

HADIA ELMINIAWI :

Merci Satish pour cette présentation.

C'est une très bonne idée. Si j'ai bien compris, le but est de mettre en valeur l'importance de l'acceptation universelle pour l'internet et il s'agit d'un rappel pour toutes les parties prenantes pour leur rappeler de ce qu'elles doivent faire par rapport à l'acceptation universelle.

Marita parlait du contenu. Et même si, comme vous l'avez dit, les contenus ne font pas partie du mandat de l'ICANN, nous savons qu'il y a une corrélation entre les noms de domaine et le contenu. Dans ce sens, nous à l'ICANN, nous pourrions nous pencher sur le contenu pour nous donner une idée de l'importance du besoin des IDN. Si vous avez les contenus d'une page web en une certaine langue, il est raisonnable bien

sûr que le nom de domaine soit écrit dans la même langue, et ce n'était pas le cas auparavant.

Nous avons l'habitude d'avoir des noms de domaine en d'autres langues que le site, mais la disponibilité technique et la possibilité technique existent. Elles existaient depuis les années 1990, mais elles n'avaient pas vraiment été adoptées. On avait des noms de domaine de second niveau d'IDN. Cela a été beaucoup plus adopté au cours des 10 dernières années et nous avons eu des noms de domaine dans une langue et des contenus dans d'autres pendant tellement de temps que nous nous y sommes habitués. Et je pense que les contenus pourraient être évalués du point de vue de l'ICANN. C'est difficile de savoir qui est engagé et qui ne l'est pas, mais ce serait également l'occasion pour vous montrer ce qui se passe et cela devrait inspirer les autres à suivre.

Par ailleurs, je voulais savoir quel serait le rôle spécifique de l'At-Large, comment nous nous organiserions ensemble et comment nous travaillerions ensemble à ce projet, comment nous en tant que communauté pourrions travailler avec vous pour mettre au point une contribution d'At-Large.

SATISH BABU :

Merci Hadia.

Par rapport à la première partie de ce que vous dites, il est très important que les contenus et les ressources soient dans la même langue que les ressources. Oui, très bon commentaire. Le PDP des IDN est en train de travailler également et l'idée est que les résultats techniques et de politiques nous permettent d'avancer davantage. Nous

allons d'ailleurs insister dessus au cours de cette journée de l'acceptation universelle. Nous n'aurons plus d'excuses pour ne pas le faire. Alors je suis tout à fait d'accord avec vous là-dessus.

Par rapport à la question à propos de la participation de l'ALAC et d'At-Large, comme nous avons des membres individuels des RALO et des ALS, on nous a invités à nous impliquer parce que nous sommes le comité qui a la plus grande portée au sein de la communauté de l'ICANN ; je pense que c'est pour cela. Mais vous demandiez à propos des limitations de temps, d'argent, etc. Il faut établir des priorités. En raison des limitations, nous devons définir quelles sont nos priorités et à partir de cela, commencer à penser à comment cela pourrait être fait du point de vue pratique.

À présent, nous cherchons à voir si le CPWG est d'accord avec cette idée pour continuer à avancer. Et puis, nous verrons les parties plus pratiques, ce qui n'a pas été fait pour l'instant.

Merci. Olivier, à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Satish.

Nous avons maintenant Jonathan Zuck.

JONATHAN ZUCK : Merci Olivier. Je serai bref.

Satish a dit que la communauté At-Large a présenté une demande de budget supplémentaire pour faire une enquête des utilisateurs finaux.

Et ce qui est difficile pour l'At-Large, c'est de comprendre quelle est la perspective des utilisateurs finaux individuels sur différents sujets. Donc nous avons choisi de faire une enquête pilote pour poser des questions aux utilisateurs individuels afin de connaître leur point de vue par rapport aux IDN. On n'utilisera peut-être pas le mot IDN, mais l'idée est de pouvoir considérer si la disponibilité des IDN aurait un impact sur l'usage de l'internet et s'il nous aiderait à informer les initiatives de marketing pour les prochaines séries. Donc oui, nous sommes tout à fait d'accord avec cette idée d'élargir l'usage des IDN et de pouvoir avoir des informations qui nous ouvrent les yeux.

SATISH BABU :

Merci. Nous espérons vraiment recevoir vos points de vue pour pouvoir continuer à travailler ensemble. Olivier, à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup Satish pour cette mise à jour. Je vois beaucoup de commentaires sur le chat par rapport au travail que vous faites et donc nous vous en remercions. Tout le monde vous en remercie d'ailleurs. Nous espérons voir du succès dans le secteur de l'acceptation universelle à venir. Nous savons qu'il y a beaucoup d'activités en cours en ce moment.

Avançons, passons maintenant au point cinq à l'ordre du jour, qui correspond à Jonathan Zuck qui va nous présenter les génériques fermés et nous en discuterons par la suite. Il s'agit d'un sujet brûlant qui dure depuis très longtemps déjà. J'ai témoigné de quelques discussions

déjà où les gens n'étaient pas toujours d'accord. Donc j'espère que Jonathan pourra nous en informer mieux. Jonathan, à vous.

JONATHAN ZUCK :

Merci. Est-ce que vous pouvez montrer ma vidéo s'il vous plaît ? Je dirais que je ne suis peut-être pas la personne la plus qualifiée pour parler des génériques fermés, il y a d'autres personnes qui ont participé davantage à ces discussions sur les génériques fermés comme Alan Greenberg et Greg Shatan.

La raison pour laquelle j'ai décidé de faire cette présentation, c'est que ce serait bien que l'on essaye d'avoir une discussion concernant notre position pendant notre prochaine réunion de l'ICANN au mois de juin. Ce serait donc un petit peu pour nous une occasion de discuter des questions qui vont surgir quand on va aborder la question des génériques fermés. Donc je voulais vous donner un petit peu de contexte pour cette conversation.

Nous avons déjà eu une séance sur les génériques fermés lors de la réunion de l'ICANN72, donc l'avant-dernière réunion, et nous avons eu un petit panel avec Kathy Kleiman et Michael qui ont discuté des avantages et des inconvénients de ces génériques fermés. Dans notre ordre du jour, vous trouverez un lien vers cette séance et je vous recommande de regarder ou d'écouter de nouveau cette réunion parce qu'il y a des arguments intéressants. Aujourd'hui, je vais vous donner un petit peu plus de renseignements et d'informations concernant les génériques fermés pour que ceux sur cet appel pour en savoir un peu plus. Je vous donnerai la parole après. Je vais maintenant passer à mes diapositives.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'un aperçu rapide. Pour ceux pour qui cela est nouveau, ce terme de génériques fermés peut-être un peu compliqué parce qu'il y a des fois où il est confondu avec cette notion des gTLD qui signifie domaine de premier niveau générique. On utilise ce terme de génériques pour différencier les domaines de premier niveau qui ne sont pas des ccTLD mais qui sont des domaines de premier niveau génériques. Et c'est de cela dont on parle quand on parle de génériques fermés.

Au lieu, on parle de TLD et génériques fermés ; il s'agit d'un TLD bien spécifique qui n'existe pas encore, mais à propos duquel il y a beaucoup de discussions. Il s'agit d'une référence à des mots reconnaissables qui pourraient être appliqués par des compagnies qui sont dans certains secteurs. Par exemple, Amazon pourrait demander .book ou se porter candidat, Google pour .cloud et .app et une entreprise qui fait des parfums pourrait demander .parfum. Donc l'idée ici, c'est qu'un mot générique soit utilisé comme domaine de premier niveau. Et les autres aspects de tout cela, ce qui les rend fermés, c'est cette idée que seulement les personnes qui ont été autorisées par ce candidat pourront accéder à ces noms. Par exemple, si Amazon a .book, à ce moment-là, seulement les livres qui figurent sur le site d'Amazon pourront être présents et utiliser ce domaine.

Pendant la série de 2012, il y a eu un guide du candidat qui était une série de règles pour le candidat et pour ceux qui se portaient candidats et dans quelles conditions ils pouvaient le faire. Il y a eu différentes discussions sur cette notion de génériques fermés, mais cela a été plutôt laissé de côté dans ce guide du candidat, cela n'a pas été tellement mentionné et cela était de manière implicite et non pas

explicite, ce qui a donné lieu à une série de candidatures qui ont été présentées, ces candidatures que vous voyez ici sur l'écran. Et cela a donné lieu à certaines objections de la part du GAC, de la part d'un groupe de bureaux d'enregistrement dirigé par Michele parce qu'il était inquiet concernant la possibilité que cela viole la non-discrimination si un candidat se portait candidat pour ces noms. Kathy Kleiman a aussi parlé à ce propos et je dirais que je me suis senti si concerné vu mes actions dans le domaine du commerce.

Ce que le GAC a dit, c'est que cela ne pouvait pas être autorisé à moins que cela corresponde à l'intérêt public. Donc cela pouvait être des génériques fermés, mais seulement si cela répondait à l'intérêt public. Le Conseil d'Administration de l'ICANN a pris tout cela en considération, a organisé un commentaire public, a conclu que ces génériques fermés seraient interdits pour le cycle de 2012.

Et le prochain groupe qui a abordé cette question était le groupe de travail des procédures ultérieures. Il y a eu des discussions intenses au sein de ce groupe sur cette question, mais hélas, ils ne sont pas parvenus à une conclusion. À l'époque, il y a eu même une proposition pour que l'on fasse une exception dans le domaine de cette interdiction. Et Alan Greenberg avec d'autres membres ont participé à la rédaction d'une proposition pour cette exception concernant l'intérêt public et vous trouverez le lien de cette séance dans notre ordre du jour. Cela n'a pas été accepté par le groupe et le groupe des procédures ultérieures n'a pas insisté, il n'a pas continué à travailler sur ce problème.

Ce qui a été dit, c'est que le statu quo allait rester tel quel, mais en réalité, ce n'était pas vraiment une situation de statu quo par rapport à

la série précédente. Il y a eu une certaine confusion et on ne sait pas très bien comment continuer de l'avant à ce propos.

Donc, il y a quatre scénarios possibles pour le Conseil d'Administration concernant le rapport final du groupe de travail sur les procédures ultérieures. Le premier serait d'autoriser tous les génériques fermés et on pourrait aussi les interdire. On pourrait essayer de trouver un intérêt public ou l'on pourrait redonner cela à la communauté pour que la communauté s'occupe de parvenir à une conclusion sur ce thème. Et c'est finalement ce qu'ils ont choisi de faire. Par conséquent, maintenant, c'est le GAC et la GNSO qui vont devoir trouver une position de compromis pour savoir ce qu'on allait faire. Le Conseil d'Administration est en train de donner des directives dans ce sens. Je vais vous mettre le lien de ce document dans le chat. Ici, il y a un cadre qui a été établi par le Conseil pour les discussions.

Donc, c'est une discussion active qui a lieu actuellement entre le GAC et la GNSO parce qu'à l'origine, cela était basé sur une objection du GAC concernant ces chaînes. Mais il y aura des opportunités pour la communauté de l'ALAC et du GAC de prendre la parole sur ces thèmes pour savoir que nous avons notre propre position sur ces thèmes et à ce moment-là, nous pourrions parvenir à une décision. C'est pour cela que je voulais vous faire cette petite présentation, prendre 15 minutes notre ordre du jour pour en parler.

Je pense que c'est tout ce que j'avais à dire, c'est ce que je voulais vous présenter aujourd'hui. Par conséquent, si Alan ou Greg ont des commentaires ou des questions ou si Michael Palage aussi a des questions, on peut peut-être en parler un petit peu plus et débattre un

petit peu ici. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre. On peut essayer de discuter de notre position pour la prochaine réunion. Voilà.

Donc si vous voulez, nous allons maintenant regarder s'il y a des questions. Michael Palage, vous avez la main levée, allez-y.

MICHAEL PALAGE : Peut-être que je laisserais d'abord Greg et Alan prendre la parole, puis je prendrais la parole après eux.

JONATHAN ZUCK : Très bien, allez-y Greg.

GREG SHATAN : Merci. J'espère que vous m'entendez bien.

Merci beaucoup Jonathan, c'était une excellente présentation, un bon aperçu sur ces génériques fermés et sur notre situation actuelle et les endroits où nous en sommes, ce qu'il nous faut faire. On n'a jamais eu cette situation dans laquelle une décision devrait être prise. Le Conseil d'Administration nous demande de la prendre et il faut trouver une situation de statu quo. La communauté n'a pas encore donné son opinion sur ces questions, donc on est un petit peu dans un état d'entre deux.

Il va falloir donner peut-être un peu plus de précisions concernant le travail qui a été réalisé par Alan, George, Kathy et moi-même, notamment sur le fait que ces génériques ne sont pas vraiment fermés,

ils ne sont pas utilisés par une seule entité, une seule organisation. On avait proposé que pour l'intérêt public, si un nom de domaine générique était enregistré ou délégué à une organisation d'intérêt public, il fallait que cela soit reconnu comme étant une organisation d'intérêt public, par exemple en cas de catastrophe, de l'aide fournie par cette organisation ou Médecins sans frontières qui pourraient devenir les propriétaires de ces gTLD. En tant qu'organisation, ils pourront autoriser une co-utilisation de ces TLD à certaines organisations qui font la même chose qu'eux, qui se consacrent aux mêmes objectifs. Donc ici, ce serait l'idée d'avoir plusieurs titulaires qui aurait différents devoirs, différents objectifs, des organisations qui pourraient se transférer l'utilisation de ces TLD entre différentes organisations travaillant dans le même domaine. Par exemple, on pourrait limiter l'utilisation de .book à Amazon pour les livres qu'ils vendent seulement et la même chose pour les parfums, qu'un utilisateur d'internet puisse penser que certaines choses correspondent à certaines entreprises.

L'objectif, ce serait de modifier la taxonomie de l'internet. C'est un débat concernant les domaines de deuxième niveau aussi qui seraient utilisés dans un objectif commercial. On a pensé que les domaines de premier niveau pourraient faire quelque chose de bien. Ils ne sont pas utilisés parce qu'il n'y a pas eu de proposition de la part d'un registre pour les noms de domaine, même s'il y avait des compagnies qui auraient pu être intéressées.

JONATHAN ZUCK :

Merci Greg. Votre commentaire était très intéressant. Il aurait fallu que j'en parle dans ma présentation d'ailleurs. C'est la raison pour laquelle nous, la communauté At-Large, nous y serions intéressés. C'est que la discussion ici par rapport aux génériques fermés en réalité porte sur beaucoup de confusion de la part des utilisateurs finaux. Dans votre exemple de la personne qui vendrait du parfum, cela pourrait impliquer pour des utilisateurs finaux que c'est l'endroit où acheter du parfum. Et la taxonomie suggèrerait qu'il s'agit de la destination pour aller acheter le parfum. Ce serait comme le .bank ou .pharmacy, ce sont des TLD ouverts mais avec des règles. Et ce serait confus pour les utilisateurs finaux parce qu'on n'aurait pas un seul vendeur. Donc si quelqu'un pouvait acheter .fragrance par exemple, ce serait confus parce qu'on sait qu'il y a des règles dans le cas de .bank, mais on ne sait pas quel est le cas pour les autres.

Voilà pourquoi on parle d'un compromis d'intérêt public et cela semblerait être ce que cherche le Conseil d'Administration. D'ailleurs, on parle ici de ce que constitue l'intérêt public, question qui se pose à l'organisation depuis très longtemps. Comme le disait John dans les commentaires, peut-être que l'utilisation malveillante du DNS ici prendrait le dessus.

Alan ?

ALAN GREENBERG :

Merci.

J'ai envoyé un commentaire sur le chat pour ceux qui ne connaissent pas mon trajet et je n'ai pas beaucoup d'autres choses à ajouter par

rapport à la définition et aux détails qu'ont apportés Jonathan et Greg. Je trouve cela très malheureux de voir que même vu que nous avons fait une suggestion très spécifique sur quoi faire par rapport à la question et que nous avons suggéré que la discussion soit mise en attente jusqu'à ce que la communauté puisse trouver une définition, on nous demande constamment de prendre une décision. Cela pourrait fonctionner, cela pourrait ne pas fonctionner. Si la communauté veut faire ce qu'elle veut, et bien elle le fera. Mais je ne sais pas s'il y aura de réponse réelle et définitive à cette question parce que les deux parties sont beaucoup trop éloignées l'une de l'autre et on sent que personne n'est prêt à céder. Et nous, nous sommes un des deux côtés.

Donc je pense que ce qu'a dit l'ALAC est une réponse suffisamment bonne et que c'est la meilleure réponse que nous allons obtenir. Ceci étant, je suis déçu de voir qu'ils aient demandé le conseil de la GNSO et non pas le nôtre. Pour le Conseil d'Administration, tous les avis devraient avoir la même importance. Nous ne l'avons peut-être pas exprimé dans un document proposant notre avis, nous aurions peut-être dû le faire, mais c'est une perte de temps et d'énergie de la communauté. Et je ne suis pas particulièrement optimiste par rapport à la possibilité de parvenir à une réponse. Je n'ai pas beaucoup trop d'énergie à consacrer à cette question maintenant.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan.

Michael Palage.

MICHAEL PALAGE :

Merci Jonathan.

C'est vrai qu'il nous faut regarder l'intérêt public et la perspective d'At-Large. C'est ironique et j'ai écrit un article à ce sujet en 2010-2011 où je me penchais sur la question de points clés, donc ce que je veux dire est mon avis depuis très longtemps.

Il s'agit d'une question extrêmement complexe. Mais je suis d'accord avec Alan. Si nous essayons de définir cela, nous finirons par avoir davantage en retard et la prochaine série de nouveaux gTLD n'arrivera qu'en 2030. Plus on essaye de trancher la question avec des spécificités au niveau des sauvegardes, moins on gagnera. Et je veux être clair ici : on peut trouver des règles claires, oui, par rapport à la concurrence, aux génériques fermés et à leurs enregistrements, fixer à un million de dollars le prix d'un nom de domaine si après ils demandent que pour un million toute personne qui souhaite le faire puisse enregistrer un nom de domaine. Mais on sait que dans la pratique, cela n'est pas fait.

Or, ce qui nous préoccupe le plus, c'est la concurrence ou l'influence indue. Qu'en est-il des opérateurs de registre qui exploitent des dizaines ou des centaines de TLD ? Et qu'en est-il des TLD qui sont les propriétaires de tout un secteur ? Il y a des opérateurs qui ont les droits sur tous les noms du secteur automobile ou d'autres TLD spécifiques.

Je dirais que pour moi, maintenant, l'ICANN a un problème et c'est le fait qu'on essaye de regarder à la loupe tous les problèmes.

Ce qu'il nous faut, c'est des télescopes pour voir à une plus grande distance quelle est la cause des problèmes sur lesquels nous restons

coincés. Donc, j'ai une proposition à faire dans ce sens et c'est basé sur des dispositions qui existent déjà dans le contrat de base des gTLD pour les opérateurs de registre et c'est dans l'article 2.9. Si un opérateur de registre veut être révoqué, l'ICANN a le pouvoir de contacter une autorité pertinente. Donc peut-être que l'on pourrait reprendre ces mêmes sauvegardes que l'ICANN a déjà mises en place dans son accord de base avec les opérateurs de registre pour y inclure la situation dans laquelle un opérateur de registre pourrait abuser de son intégration verticale et pour le limiter. Et on pourrait dire, si l'ICANN ou si la communauté sent qu'un opérateur de registre travaille de manière anti-concurrentielle, il devrait y avoir un mécanisme pour pouvoir s'en occuper avec les autorités de la concurrence.

Il n'y a rien de neuf ici. Il s'agit d'un concept qui fait partie du contrat des registres, mais la proposition serait de l'élargir à cette situation avec les génériques fermés. Donc, au lieu d'ajouter des interdictions ou des règles complexes où nous allons discuter de l'intérêt public et de ce qui serait un générique pendant une décennie, l'idée serait de créer un mécanisme qui nous permette d'avancer. Et par rapport aux autorités de concurrence, oui, c'est correct. Et d'ailleurs, c'est ce que fait l'ICANN en ce moment par rapport au .com. Le ministère de la Justice des États-Unis l'a accepté et c'est pour cela qu'ils ont été tant aussi impliqués par rapport à la question du .com.

Mais ce n'est pas notre responsabilité. Il faudrait que l'on ait un mécanisme à travers lequel si l'ICANN sent qu'il y a un problème il puisse être résolu ou qu'il puisse y avoir une autorité de concurrence individuelle qui puisse intervenir. Pour moi, cela est beaucoup plus pratique et il serait beaucoup plus facile de le mettre en œuvre que si

on entrain dans tant de solutions qui sont un peu farfelues, comme le disait Alan. Et j'ai évalué le contexte des entreprises génériques ou des secteurs privés, des groupes. Cela fait presque une décennie que j'évalue la question et si on utilisait les autorités de compétence de concurrence et on modifiait le texte des contrats de base avec les opérateurs de registre, on trouverait la solution la plus simple qu'il y ait et nous pourrions avancer avec le rapport des SubPro pour les prochaines séries.

Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Jonathan. Vous avez répondu à toutes les questions et à tous les commentaires. On avance.

JONATHAN ZUCK : Mais vous aviez levé la main, c'est pour cela que je vous avais cédé la parole, vous, Alan et Greg. Vous avez tous la main levée.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est peut-être une ancienne main, désolé.

JONATHAN ZUCK : Aucun problème.

Alan ?

ALAN GREENBERG : Merci.

Je suis d'accord avec Michael et en désaccord en même temps. C'est vrai que cela nous permettrait de trancher la question. Mais je ne suis pas d'accord sur le fait que le résultat serait très insatisfaisant pour nous et pour le GAC et c'est parce que la concurrence et les autorités de régulation de la concurrence sont très concentrées sur le peu d'entreprises de technologie de pointe qui existent à présent, Google, Amazon, Facebook, et toutes leurs énergies sont consacrées à ces grands acteurs. J'imagine qu'il est bien plus probable qu'ils aillent dire : « Non, on ne voit pas de problème » parce que leur liste de priorités leur fait se concentrer ailleurs. Cela trancherait la question oui, mais ce ne serait pas une réponse satisfaisante pour l'intérêt public et pour les utilisateurs individuels. Mais bon, ainsi soit-il.

Merci.

JONATHAN ZUCK :

Merci Alan.

Greg ?

GREG SHATAN :

Merci.

Je vous avoue que j'ai commencé ma carrière dans le secteur juridique comme avocat anti-trust et j'ai travaillé pendant toute une décennie pour que les autorités en matière de concurrence acceptent les groupes.

Je ne pense pas que la question d'anti-trust devrait nous préoccuper. Les autorités de la concurrence évaluent les différentes industries et je

ne pense pas qu'ils veuillent regarder ailleurs s'il y a une question qui a attiré leur attention. La plupart des autorités de la concurrence ne vont pas donner leur avis dans un document thématique ou ne vont pas accepter quoi que ce soit que parce qu'on le leur demande. En général, les agences se coordonnent entre elles, donc elles vont devoir se mettre d'accord.

Voilà pourquoi je ne pense pas que l'on doive rejeter cette proposition. Cela permettrait de trouver une réponse, mais surtout, en général, une fois qu'une autorité de la concurrence s'est déjà penchée sur votre cas, il faut des négociations, des processus de révision qui en général finissent par adoucir un peu les limites de ce qui ne fait pas partie de la concurrence, ce qui est anti-concurrence et anti-trust. Cela fait partie du processus.

En ce moment, je pense qu'on a plus de chances d'attirer leur attention parce que sous l'administration précédente, ils étaient un peu endormis. Mais bon, je ne parierais pas dessus non plus. Désolé pour toutes les références américaines et la photo que j'ai ajoutée et un Whac-a-mole gonflable comme vous avez parlé de Whac-a-mole quand on parlait de farfelu Alan ; je pense qu'on devrait en avoir un pour toutes les réunions de l'ICANN.

JONATHAN ZUCK :

Merci Greg, nous avons pris plus de temps que prévu, mais vous voyez qu'il s'agit d'une conversation animée. Donc la question était de savoir si on devrait ou pas ajouter des nuances à la position de l'At-Large à ce sujet parce que ces conversations évoluent.

À vous Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, discussion très intéressante, mais nous devons continuer à avancer sur notre appel.

Le prochain point de notre ordre du jour, ce sont les groupes de travail, les équipes. Nous allons commencer par l'élaboration de politiques du processus de transfert.

STEINAR GRØTTERØD : Je dirai qu'il n'y a pas grand-chose à ajouter, donc je vais faire une petite mise à jour concernant notre dernière réunion.

Le président a annoncé que nous allons pouvoir présenter notre rapport dans les temps au mois de juin cette année. Donc jusqu'à maintenant, nous sommes bien dans les temps.

Ensuite, il y a une lettre qui a été adressée au groupe de travail par l'unité constitutive commerciale. Cette lettre concerne le blocage des transferts. L'unité constitutive commerciale serait pour un blocage tel qu'il l'est actuellement de 60 jours. Leur commentaire a été fait et ils préfèrent cela à 10 jours et ils trouvent que 10 jours, c'est trop court.

Ensuite il y a eu des discussions qui ont eu lieu concernant leurs contributions. On a parlé des transferts groupés, des politiques de transfert. Pour les noms de domaine multiples, on n'a pas pu parvenir à un accord sur le nombre de noms de domaine qui seraient concernés lorsqu'on parle de groupage. On continue à travailler là-dessus ; dans les prochaines réunions, on continuera à en parler.

Il y a eu aussi des questions intéressantes pour savoir si cela serait acceptable, s'il serait acceptable que l'on ait une autorisation de transfert pour tous les noms de domaine, comme par exemple avec des mécanismes de sécurité autres comme cela a été mentionné. Cela devrait être analysé dans le détail. Voilà, c'est ma mise à jour. Si quelqu'un je veux ajouter quelque chose, si ceux qui étaient présents lors de cet appel veulent ajouter quelque chose, allez-y.

Olivier, je vous redonne la parole. J'en ai terminé.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Steinar.

Je voulais vous poser une question. Il y a eu des discussions sur la liste de diffusion du groupe de travail des politiques consolidées. Quelle serait cette idée d'enregistrements groupés ? Quel chiffre serait considéré ? Il y a eu des propositions pour les ccTLD avec un nombre précis. Est-ce que votre groupe de travail a abordé cette question pour savoir ce que seraient ces enregistrements groupés ? Et cela concernerait les noms de domaine.

STEINAR GRØTTERØD : Je pense qu'on en a parlé lorsqu'on a parlé de l'utilisation malveillante du DNS sur la liste de diffusion du CPWG. Donc quand on parle de groupe, on parle d'un nombre de noms de domaine qui seraient transférés d'un bureau d'enregistrement à un autre ou un autre registre ou à plusieurs registres. Donc je ne pense pas que ce soit la même discussion. Et cette discussion sur la liste de diffusion du CPWG n'a pas

été vraiment reflétée par la discussion qui a eu lieu concernant le transfert.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, ce que je voudrais dire, c'est qu'on ne peut pas parler d'enregistrements groupés, de transfert groupé d'un côté et de l'autre si on a différentes règles, si on a des règles différentes. Un transfert groupé, ce serait deux ou plus ou 100 ou plus ? Voilà, c'est cela la question. Je voudrais savoir, puisque chacun travaille dans son coin, est-ce qu'il y a eu quand même un processus parallèle pour analyser ces possibilités d'enregistrements dans le contexte de l'utilisation malveillante du DNS ? Et ces transferts groupés seraient quelque chose d'important ici, donc ce serait un point important.

STEINAR GRØTTERØD : Je crois, oui, que ce serait tout à fait différent parce que pour les transferts, il y a des noms de domaine enregistrés et ce n'est pas créé par des machines comme les processus d'enregistrements groupés. Mais au niveau du transfert, il s'agit de noms de domaine qui ont déjà été enregistrés ou qui existent depuis un moment et qui sont seulement transférés à un autre bureau d'enregistrement.

J'espère avoir bien compris votre question, Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, c'est bon Steinar. Merci beaucoup pour la réponse.

STEINAR GRØTTERØD : Je crois qu'Alan a la main levée.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est à propos du commentaire d'Olivier.

Il n'y a pas de règles pour les enregistrements groupés et je pense qu'il n'y a même pas de règles pour utiliser ce terme de « groupé » en ce qui concerne les transferts. Mais peu importe, si l'on a une règle sur ces enregistrements groupés et si l'on en fait référence dans la politique de transfert, il faudra faire attention de ne pas utiliser le même terme de deux manières différentes dans les politiques liées, parce que sinon, ce sera un problème. Donc il vaudrait mieux dire par exemple « transferts multiples » ou quelque chose d'autre, trouver une autre terminologie. Pour le moment, nous n'avons pas encore ce souci, mais il faudra bientôt s'en occuper. Si nous devons par la suite autoriser cela, il faudra faire attention à la terminologie utilisée.

STEINAR GRØTTERØD : Oui, un petit commentaire à ce propos. Il y a une définition de l'ICANN dans le domaine des politiques de transferts groupés. Cela a été utilisé comme exemple pour les cas où les bureaux d'enregistrement sont en faillite et où tous les noms de domaine doivent être transférés en un seul lot à un autre bureau d'enregistrement. Ceci est un processus qui est défini par l'ICANN, donc je ne sais pas. C'est le seul cas où l'on utilise ce terme de « groupé » Mais un des problèmes que nous avons concerne le chiffre ; s'il y en a plus d'un, s'il s'agit d'un transfert multiple, est-ce que ce doit être 10 ou 100 ? Est-ce que cela peut être

fait aussi pour les TLD, pour les gTLD auprès du même bureau d'enregistrement ? Il y a beaucoup de questions.

ALAN GREENBERG :

Je viens de noter que vous utilisez le mot « lot », le mot « multiple », le mot « groupé » de manière interchangeable, donc je crois que c'est justement la question. Si nous avons une politique sur quelque chose, il faudra faire attention que ce soit bien défini de façon à ce que ce soit cohérent puisque l'ICANN a une longue histoire de l'utilisation de mêmes termes de différentes manières, ce qui porte à confusion. Il faudra faire attention à cela.

Merci.

STEINAR GRØTTERØD :

Merci beaucoup Alan. Très souvent, nous avons des discussions sur certaines terminologies, donc j'en prends note. C'est très important et je vais essayer de m'en souvenir. Je prends note de ce point.

J'ai terminé Olivier, je ne sais pas si quelqu'un d'autre veut prendre la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci Steinar. Merci pour cette mise à jour, Steinar.

Ensuite, nous allons parler des OIG. Le travail a été terminé la semaine dernière, donc pas de mise à jour là-dessus.

Ensuite nous allons parler du PDP accéléré sur les noms de domaine internationalisés. Nous allons maintenant donner la parole à Lianna Galstyan qui va présenter cette mise à jour. Lianna, vous avez la parole.

LIANNA GALSTYAN :

Merci Olivier. Oui, c'est une mise à jour rapide sur les progrès réalisés.

Nous avons fait des bons progrès. Nous sommes en train de terminer nos déclarations et nos tableaux qui seront présentés ensuite au CPWG. Il y a des questions concernant les mécanismes pour s'assurer que le nombre de TLD délégués et d'étiquettes de variantes soit réduit pour respecter la stabilité et il faut mettre en place toute une série de règles de sécurité qui seraient appliquées à différents niveaux et voir dans quelle mesure la politique des TLD doit être mise à jour pour permettre des TLD [coupure audio].

On a une version préliminaire et la possibilité de faire des commentaires. Nous avons discuté avec la petite équipe pour arriver à un accord concernant la terminologie et la révision de ce document. Et la réunion de notre groupe sur ce EPDP va avoir lieu demain. S'il n'y a pas de commentaire, le texte présenté sera considéré comme final.

À propos des changements qui ont été faits que nous allons présenter à l'équipe, cela porte sur les directives de mise en œuvre et les meilleures pratiques de mise en œuvre. Et l'IRT sera responsable du développement de ces meilleures pratiques, de ces directives. Et nous savons que comme les variantes de gTLD ne sont pas encore autorisées, il sera difficile de comprendre quelle est l'expérience de l'utilisateur puisque cela ne peut pas être utilisé.

Nous sommes arrivés à un accord concernant la responsabilité que nous avons. Nous pensons que c'est l'IRT mais que nous devons présenter un commentaire concernant les directives et les meilleures pratiques et la façon dont elles doivent être rédigées, préparées et mises en œuvre.

Voilà, c'était donc la mise à jour et j'en ai terminé. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Lianna.

Nous allons laisser la parole aux participants. Je donne la parole à Justine Chew.

JUSTINE CHEW : Merci. Je reviens à la question du EPDP par rapport aux IDN et je voulais apporter une correction.

Suite à la deuxième lecture des recommandations préliminaires, si on ne voit pas de grandes modifications, ce texte pourrait être considéré stable mais non pas final. La désignation finale n'arrivera que lorsque les rapports initiaux et finaux seront publiés.

LIANNA GALSTYAN : Merci Justine. Effectivement, il faut faire attention aux termes. Merci de m'avoir corrigé.

Olivier, à vous.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : On n'a plus d'autres mains levées. Nous pouvons continuer et passer l'équipe de cadrage RDA. Alan, vous avez cinq minutes.

ALAN GREENBERG : Je communique à travers Skype. Je ne sais pas qui met à jour à l'ordre du jour, mais je voudrais demander à ce que ma présentation soit partagée à l'écran.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : D'accord, j'espère que vous pourrez la voir bientôt.

ALAN GREENBERG : Merci. Voilà.

Je sais que la date n'est pas correcte, on pourrait la modifier. Diapositive suivante.

La petite équipe en ce moment devait se réunir. En fait, on devait commencer notre réunion d'ici 14 minutes, mais nous n'allons pas nous réunir cette semaine parce que nous avons envoyé un rapport préliminaire au Conseil qui ne l'a toujours pas considéré.

Les quatre questions qu'a posées la petite équipe de l'ODA apparaissent à l'écran et on pourrait résumer rapidement quelles sont les réponses. Diapositive suivante.

Les deux premières questions portent sur le fait de savoir si le groupe de l'ODA de la procédure de conception opérationnelle a tout suivi ou a manqué quelque chose. Et la réponse était que les interprétations étaient incorrectes sur un nombre de points et qu'il lui a manqué non

pas nécessairement par accident mais exprès quelques autres points. Mais on n'est pas sûr de leur importance. La situation est très déroutante.

L'ODA a une analyse d'une mise en œuvre hypothétique. Si elle était approuvée par le Conseil d'Administration, l'équipe de révision de la mise en œuvre devrait être responsable de s'occuper de la conception réelle détaillée sans nécessairement suivre l'ODA. Mais une fois que l'ODA aura écrit quelque chose, on le suivra aussi parce que c'est la nature même, mais ce n'est pas une exigence. Alors on ne sait pas bien si les omissions et les mauvaises interprétations auront un effet sur le coût ou sur le temps que cela prendrait. Cependant, il y a eu des questions importantes pour lesquelles les recommandations n'étaient pas bien reflétées ; c'est l'avis de ceux qui ont participé à la rédaction des recommandations. Diapositive suivante.

Voici un récapitulatif de très haut niveau de ce document, donc je suggère que vous alliez le voir. Les deux questions suivantes étaient d'une part de savoir si le document fournissait suffisamment d'informations et dans ce cas-là, ce qu'on pourrait nous dire d'autre. Le Conseil a soulevé des considérations de préoccupations ou des considérations en tout cas, peut-être pas des préoccupations, mais des considérations dans leur réponse à la GNSO. La plupart reflétaient des points similaires à ceux dont parlait l'ALAC dans ses commentaires et son avis.

L'équipe a accordé que tel que cela a été présenté, le SSAD pose problème. Nous avons à présent une discussion pragmatique sur le fait de savoir si le SSAD générera des résultats et si la politique était

suffisante pour permettre une mise en œuvre. C'est malheureux que nous n'ayons pas eu ces informations pendant le PDP. Très souvent, on parle des mêmes gens, donc c'est une énigme.

Mais quoi qu'il en soit, nous avons dit que le SSAD tel qu'il était décrit ne devrait pas être approuvé par le Conseil d'Administration parce qu'il restait trop de questions à répondre. On ne savait pas combien de temps il prendrait, on savait que ce serait trop long. Certains considéraient qu'il ne serait pas utilisé.

Donc en ce moment, nous travaillons sur la mise au point de ce que nous appelons une preuve de concept. Le terme n'est pas le bon choix il me semble parce qu'en général, avec les preuve de concept, c'est ce qu'on fait avant de mettre en œuvre des systèmes. Et ce n'est pas le cas. C'est beaucoup trop proche de ce qu'on appelait un système de création de dossiers de cas. Donc nous sommes pour cette possibilité, mais il y en a qui croient que cela fournira des statistiques par rapport à l'usage et pour moi, c'est complètement faux. Le timing et le coût d'utiliser le système vont inévitablement être différents.

Personnellement, je crois que si le système ne peut pas être conçu rapidement et fourni gratuitement, il ne sera pas utilisé. Par ailleurs, il y a des points qui disent que ce ne sera pas spécifié par une politique formelle de la GNSO et qu'il n'est donc pas clair que l'on puisse mandater les parties contractantes et leur exiger de l'utiliser ou de l'exiger aux utilisateurs non plus, mais cela fait partie de l'expérience.

L'organisation ICANN doit travailler pour voir si cela peut être mis en œuvre de manière rapide et peu coûteuse. Nous croyons que le système de gestion actuel pourrait être utilisé à cette fin. Et nous avons consacré

un peu trop de temps à demander à ce que le système de conformité contractuelle soit expliqué. C'était en fait une hypothèse fautive qui est apparue dans la discussion. Mais en tous cas, on devrait recevoir une réponse. Et il n'est pas clair que le Conseil d'Administration souhaite le faire sans coût. Donc il reste beaucoup trop de questions à répondre. Nous parlons de faire quelque chose de manière productive et cela déjà est une bonne réponse. Diapositive suivante.

Par rapport à l'équipe de cadrage sur l'exactitude, nous avançons doucement. Nous aurons peut-être pu conclure la définition des exigences actuelles [inaudible] que ces exigences sont définies dans le RAA et qu'elles exigent depuis très longtemps, la définition ne prendrait pas d'effort. Il serait simple de définir la question, mais ce n'était pas le cas. Et d'ailleurs, la définition n'est pas finie, mais on approche, on avance doucement.

Le reste de notre temps est consacré à ce que l'on appelle une analyse de lacunes et c'est ce qu'il nous faut pour bien évaluer la situation pour que l'équipe de cadrage puisse envoyer des recommandations à la GNSO et on analyse ce qu'il nous manque pour pouvoir évaluer l'exactitude de manière permanente une fois qu'on saura quel sera le niveau d'exactitude nécessaire. Alors là, la question qui se pose est de savoir s'il nous faut la mesurer ou pas et comment. Je pense que la discussion se poursuivra pendant beaucoup de temps, mais il nous reste du temps et on verra. D'ici la fin de l'année, on devrait pouvoir le faire.

C'était ma dernière diapositive ? Pardon, j'ai parlé sans montrer mes diapositives. Diapositive suivante.

Si vous voulez lire le rapport qui vous intéressera peut-être, les commentaires de l'ALAC par rapport à ce sujet étaient bien reflétés dans le rapport. Je trouve que le document présente un état de situation assez exact. Vous pouvez y accéder suivant le lien qui apparaît à l'ordre du jour. Le rapport également fait partie de l'ordre du jour. Vous avez toutes les informations pour le lire.

Y a-t-il des questions ? Olivier, je ne vois pas de mains levées.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alors, quelles sont les prochaines étapes ?

ALAN GREENBERG : Pour l'ODA, on attend la réponse de la GNSO. On appelle cela un rapport préliminaire, donc j'imagine qu'il y aura un rapport final à un moment ou à un autre. Cela va dépendre du le conseil de la GNSO et des réponses que nous attendons de recevoir de la part de l'organisation ICANN. On devrait le mettre en attente pendant une période de temps indéfinie et mettre en œuvre ce système de suivi non politique qui présupera qu'on pourra le faire à un coût raisonnable.

Et je sens qu'on devra demander à ce que le coût soit très faible. Autrement, on ne l'utilisera pas. En tout cas, le bénéfice du système de suivi est que s'il est utilisé, ce serait possible parce que d'après l'étape un, si on pouvait établir la politique ou le fait que les demandes qui sont envoyées à travers le système de suivi pourraient être envoyées par le requérant, on pourrait générer un intérêt à son usage. Mais cela veut dire que la génération technique n'est pas trop pour les utilisateurs. Donc il va falloir réagir à ce que dit le Conseil de la GNSO, le Conseil

d'Administration, l'organisation ICANN pour voir si on avance ou pas avec ce système. Dans l'équipe de cadrage, le travail avance.

Justine lève la main.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, Justine Chew.

JUSTINE CHEW : Merci. Merci Alan et merci Olivier.

Pour répondre en partie à la question d'Olivier, je confirme que ce rapport préliminaire dont parle Alan fait partie de l'ordre du jour de la réunion du conseil de la GNSO du 14 avril. Je ne saurais pas vous dire quel en sera le résultat, bien sûr, mais après la réunion du conseil de la GNSO du 14, je pourrai vous en informer. En tout cas, que le conseil sache, normalement, on devrait discuter du rapport préliminaire pour voir s'il est possible de définir quelles sont les prochaines étapes, y compris la présentation d'une mise à jour sur l'état du travail au Conseil d'Administration.

Merci.

ALAN GREENBERG : Je signale que la petite équipe s'est déjà réunie avec le Conseil d'Administration deux fois, donc on ne les prend pas par surprise. Ils savent déjà dans quel sens on travaille. Cela ne veut pas dire qu'ils vont accepter, bien sûr, mais les communications ont été fluides, beaucoup

meilleures d'ailleurs que ce que je n'ai jamais vu auparavant dans ce type d'activité. Merci, c'est un bon signe.

Olivier.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Alan.

J'ai une autre question à vous poser et je pense qu'il faut voir le paysage en général et demander si dans les procédures pour ces séries ultérieures il y a des aspects qui sont liés ou au contraire si cela pourrait avoir un impact sur les nouvelles séries de gTLD et les procédures pour les nouvelles séries.

ALAN GREENBERG : Non, je ne pense pas.

JUSTINE CHEW : Moi non plus.

ALAN GREENBERG : En fait, les procédures pour des séries ultérieures n'en ont pas discuté, donc je ne vois pas que cela aille avoir un grand impact. Bien sûr, si on rédige une politique, cela s'appliquerait à un nouveau gTLD à l'avenir, mais je ne vois pas de rapport direct autre que les politiques qui pourraient s'appliquer aux nouveaux gTLD.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Nous allons voir si nous prolongeons ce processus.

JUSTINE CHEW : Je ne vois pas vraiment ce que le SSAD pourrait faire pour prolonger ce programme.

ALAN GREENBERG : Le calendrier pour ce programme est long et prolongé et nous aurons peut-être davantage de temps vu ces détails, donc je crois que ce n'est pas vraiment un problème.

JUSTINE CHEW : Oui, tout à fait.

ALAN GREENBERG : Justine, je suis d'accord avec vous.

JUSTINE CHEW : Je pense que lorsque la nouvelle série va apparaître, il y aura une série de problèmes qui auront été réglés ou qui seront réglés. Merci.

ALAN GREENBERG : Je n'en suis pas sûr.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Alan pour cette présentation.

Nous allons continuer à avancer. Je ne veux pas prolonger cet appel. Nous avons maintenant la mise à jour des commentaires sur les politiques avec Jonathan Zuck et Claudia Ruiz.

JONATHAN ZUCK : Il n'y a pas grand-chose à voir. Je dirais, si vous voulez, nous pouvons sauter cette partie de l'ordre du jour et continuer, passer au point suivant.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait Jonathan.

Alors, nous allons passer aux autres questions, aux divers. Justine Chew, vous avez la parole.

JUSTINE CHEW : Merci Olivier.

Non, j'essayais seulement de lever la main pour le prochain point. Je dirais que le commentaire public concernant le LGR 5 est déjà ouvert et je crois que celui sur le EPDP pourtant sur les IDN porte aussi sur cette question.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Justine pour cette mise à sous. Nous verrons cela la semaine prochaine.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Est-ce qu'il y a d'autres divers, d'autres points à ajouter ici ? Apparemment, ce n'est pas le cas, donc nous en avons terminé pour aujourd'hui. Nous avons juste quelques petites minutes de retard par rapport à notre ordre du jour. Merci.

Notre prochain appel pour la semaine prochaine, nous avons quelques petits problèmes de disponibilité puisque nous avons une rotation, alors 13 h ou 19 h UTC.

YEŞİM SAGLAM : La semaine prochaine, on peut laisser l'appel à 19 h UTC, mais il va y avoir un problème avec un autre appel auquel doit participer Jonathan. Par conséquent, ce que je vous suggère pour continuer à respecter ce système de rotation, c'est que nous pourrions reporter à une heure plus tard notre appel et à ce moment-là, nous avons 20 h UTC comme horaire au lieu de 19 h UTC. Nous le mettons une heure plus tard.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Yeşim. On me dit que pour certaines personnes, deux fois ce même horaire, c'est un petit peu compliqué ; je suis d'accord.

Maria, vous avez la main levée.

MARITA MOLL : Justement, à ce propos, je voudrais le dire, je l'ai déjà dit, depuis l'ICANN73, nous n'avons pas vu ce système de rotation. J'aimerais savoir quand est-ce qu'il va être remis en place. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je crois que le personnel de l'ICANN s'en occupe.

HEIDI ULLRICH : Merci Marita. Oui, nous vous avons entendue lors d'un appel préalable. Nous sommes en train de mettre nos annonces, mais cela demande un certain temps. Donc peut-être qu'on peut continuer à organiser ces appels hebdomadaires et nous verrons ensuite si nous pouvons ajouter d'autres observations. Mais c'est une mise à jour compliquée pour l'At-Large.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci Heidi. Je dois reconnaître que j'aime bien ces annonces hebdomadaires que nous recevons et ce serait bien de pouvoir les recevoir à nouveau, c'est très utile. Je ne vois pas d'objection concernant la possibilité de passer notre appel de 19 h à 20 h UTC. Par conséquent, nous allons accepter cet horaire de 20 h UTC, une heure par rapport à notre horaire normal de façon à continuer à respecter notre système de rotation des horaires.

Je vous remercie tous de votre participation. Je remercie nos interprètes, je remercie le travail de sous-titrage, tout le monde a fait un très bon travail.

Jonathan, vous avez quelque chose à ajouter ?

JORGE CANCIO : Non merci Olivier, j'en ai rien à ajouter.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Parfait. Bonne fin de journée à tous et nos discussions se poursuivent sur la liste de diffusion. Merci, merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]